



**AUX PERSONNES INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE
DE L'ENSEMBLE DE LA MUNICIPALITÉ**

**RÈGLEMENT N° 2023-003 AMENDANT LE RÈGLEMENT N° 2023-001 DÉCRÉTANT
DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU CENTRE SPORTIF ET RECREATIF
AFIN D'AUGMENTER LA DEPENSE ET D'AUTORISER L'EMPRUNT
D'UN MONTANT ADDITIONNEL DE 6 686 024\$**

SCRUTIN RÉFÉRENDAIRE DU 18 JUIN 2023

AVIS PUBLIC est donné par le greffier soussigné:

1. qu'un scrutin doit être tenu suite à l'adoption, le 27 avril 2023, du règlement cité en titre du présent avis;
2. que ce règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, situé au 50 avenue Westminster sud, Montréal-Ouest, du mardi au jeudi entre 8h30 et 16h30, ou dans la section des services aux résidents dédiée aux avis publics sur le site internet à l'adresse <https://montreal-west.ca/fr/>;
3. que la question référendaire est la suivante:

Approuvez-vous le Règlement 2023-003 décrétant un emprunt supplémentaire de 6 686 024\$ afin de compléter le financement de la construction d'un nouveau centre sportif et récréatif déjà autorisé par le règlement 2023-001 pour un emprunt de 27 318 686 \$?
4. qu'un vote par anticipation sera tenu le dimanche 11 juin 2023, de 12h00 à 20h00, à l'Aréna de la Légion, située au 220 Bedbrook;
5. que les bureaux de vote, le jour du scrutin, seront ouverts le dimanche 18 juin 2023 de 10h00 à 20h00 à l'Aréna de la Légion, située au 220 Bedbrook.
6. que le recensement des votes sera effectué le dimanche 18 juin 2023 à compter de 21h00, en la Salle de musique de l'Hôtel de Ville, situé au 50, avenue Westminster sud.

Fait à Montréal-Ouest, le 7 juin 2023.

Claude Gilbert
Greffier

Pour plus d'information, communiquer avec l'Assistant Greffier, Me Mathieu Boissonneault, au (514) 481-8125 ou par courriel à mboissonneault@montreal-ouest.ca.